

<http://villefranche.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article249>



Après le bac professionnel

- Lycée
- Après le Bac
-

Date de mise en ligne : mercredi 2 décembre 2020

Copyright © CIO de Villefranche - Tous droits réservés

Que faire après un bac professionnel ?

Les formations en 1 an ici :	Objectif bac +2 ou bac +3 ici :	Objectif Bac +5 ici :
- Les CS (Certificats de spécialisation) domaine de l'agriculture - Les FCIL (Formation Complémentaires d'Initiative Locale) - Le MC (Mentions complémentaires)	- BTS (Brevet de Technicien Supérieur) - BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) - Ecoles spécialisées (art, commerce, comptabilité, paramédicale, sociale).	- Université - CPGE (Classe préparatoires aux grandes écoles)